



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**REPUBLIQUE FRANÇAISE  
COMMUNE DE TENAY**

**Arrêté temporaire n° 139/2024**

**Portant réglementation de la circulation  
et du stationnement  
DU 11 AU 27 RUE DE LA GARE 01230 TENAY**

Monsieur Gaël ALLAIN, Maire de la commune de TENAY,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2213-1,  
**Vu** le code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-25 et R. 413-1,  
**Vu** l'instruction interministérielle et notamment les articles livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et livre 1, 8ème partie, signalisation temporaire,  
**Considérant qu'en raison des travaux réalisés par l'entreprise EIFFAGE ENERGIE, DU 11 AU 27 RUE DE LA GARE 01230 TENAY le 05/11/2024, et qu'il incombe au maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation, de veiller à la sécurité sur la voie publique, il est nécessaire d'appliquer les mesures citées dans le présent arrêté.**

**ARRÊTE**

**Article N°1**

**Le 05/11/2024, DÉPOSE RÉSEAU ÉLECTRIQUE SUR FAÇADES DES IMMEUBLES DU 11 AU 27 RUE DE LA GARE 01230 TENAY,**

- le dépassement des véhicules, autres que les deux-roues, est interdit ;
- la vitesse de circulation est limitée à 30km/h ;
- la circulation des véhicules est alternée par feux de circulation ;
- le stationnement de tous les véhicules est interdit. Le non-respect de ces dispositions est passible de mise en fourrière immédiate. Par dérogation, cette mesure ne s'applique pas aux véhicules de chantier.

**Article N°2**

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par :

**Demandeur : EIFFAGE ENERGIE  
204 Avenue Franklin Roosevelt, 69120 VAULX EN VELIN**

**Bénéficiaire : ENEDIS  
30 rue Citroën, 01500 Ambérieu-en-Buegy**

**Article N°3**

Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

#### **Article N°4**

Monsieur le Maire de la commune de TENAY et Monsieur le Commandant du Groupement de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

#### **Article N°5**

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

COMMUNE DE TENAY, le 14/10/2024

B/ Monsieur Gaël ALLAIN, Maire de la commune de TENAY



*C. SAVOIE*  
Adjoint au Maire

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée par la loi 96-142 du 21/02/1996 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la mairie ci-dessus désignée.

# Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7  
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

## Gestionnaires des réseaux routiers

**Le demandeur** Particulier  Service public  Maître d'œuvre ou conducteur d'opération  Entreprise

Nom : ..... Prénom : .....  
Dénomination : **EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES** Représenté par : Clémentine JACQUES  
Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : Avenue Franklin Roosevelt  
Code postal 6 9 1 2 0 Localité : Vaulx-en-Velin Pays : FRANCE  
Téléphone 0 6 7 5 2 1 6 4 2 6 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : .....  
Courriel : clementine.jacques @ eiffage.com

### Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : ENEDIS Prénom : .....  
Adresse Numéro : 30 Extension : ..... Nom de la voie : Rue Citroën  
Code postal 0 1 5 0 0 Localité : Amberieu en Bugey Pays : FRANCE  
Téléphone ..... Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : .....  
Courriel : .....@.....

### Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° ..... Route nationale n° ..... Route départementale n° 21 Voie communale n° .....  
Hors agglomération  En agglomération   
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : ..... + ..... Point de Repère (PR) routier de fin d'application : ..... + .....  
Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : n°11 au 27 Rue de la gare  
Code postal 0 1 4 1 6 Localité : TENAY

### Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui  Non  Si oui indiquer la référence : .....  
Description des travaux : Dépose réseau elec sur façades du n°11 au n°27 rue de la gare.  
Date prévue de début des travaux : 0 5 1 1 2 0 2 4 Durée des travaux (en jours calendaires) : 1

### Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 1 Date de début de réglementation 0 5 1 1 2 0 2 4  
Restriction sur section courante  Restriction sur bretelles   
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation  Sens des Points de Repères (PR) croissants   
Sens des Points de Repères (PR) décroissants  Fermeture à la circulation   
Basculement de circulation sur chaussée opposée   
Circulation alternée : Par feux tricolores  Manuellement   
Restriction de chaussée :  
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU)  Empiètement sur chaussée  largeur de voie maintenue .....  
Suppression de voie  nombre de voie(s) supprimée(s) .....

